

**EXERCICE
1946**

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

Siège Social : 3, Rue d'Antin, PARIS

CAPITAL : 1.421.000.000 DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine N° 103.673

L. B. F. N° 24

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 29 Mai 1947

RAPPORTS ET RÉOLUTIONS

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHÂTEAU-DES-RENTIERS

1947

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. LOUIS WIBRATTE

Vice-Président :

M. EMILE OUDOT

Administrateurs :

MM. JACQUES AGUILLON

JULES AUBRUN

MAURICE BÉRARD

EDMOND FOURET

EMILE GIRARDEAU

EMILE MINOST

Comte FRÉDÉRIC PILLET-WILL

CHARLES RIST

RAOUL DE VITRY

COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT :

M. ROBERT BORDAZ

Maitre des Requêtes au Conseil d'Etat

COMMISSAIRES AUX COMPTES :

MM. PIERRE BEUGIN, Georges PANNETIER et CARLOS MULQUIN

Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

SOCIÉTÉ ANONYME

CAPITAL : 1.421 MILLIONS DE FRANCS

Registre du Commerce, Seine, N° 103.673

SIÈGE SOCIAL : 3, RUE D'ANTIN, PARIS

SUCCURSALE DE MARSEILLE
37, COURS PIERRE-PUGET

SUCCURSALE D'AMSTERDAM
539, HEERENGRACHT

SUCCURSALE DE BRUXELLES
31, RUE DES COLONIES

SUCCURSALE DE GENÈVE
6, RUE DE HOLLANDE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Du 29 Mai 1947

Rapport du Conseil d'Administration.

Rapport des Commissaires.

Comptes de l'Exercice 1946.

Résolutions de l'Assemblée.

PARIS
IMPRIMERIE SPÉCIALE DE BANQUE
181, RUE DU CHATEAU-DES-RENTIERS

1947

BANQUE
DE
PARIS ET DES PAYS-BAS

RAPPORT

PRÉSENTÉ PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

A

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

du 29 Mai 1947

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte des opérations de votre Société pendant l'exercice écoulé et de soumettre à votre approbation le Bilan arrêté au 31 Décembre dernier.

L'année 1946, caractérisée par un effort universel vers un retour à l'économie de paix, a vu se préciser et se développer tous les problèmes que ne pouvait manquer de susciter l'après-guerre et que certains pays avaient pu aborder dès 1945.

La différence n'a cessé de s'accroître entre les pays riches, tels que les deux Amériques ou les Dominions britanniques, et les pays dont les territoires avaient subi les atteintes de la guerre ou de l'occupation.

Véritable « géant économique » suivant l'expression du Président Truman, l'Amérique a procédé à la reconversion de son industrie avec moins de difficultés qu'on ne pouvait s'y attendre.

La demande résultant des besoins considérables de son marché intérieur, tant en biens de consommation qu'en biens de production, jointe à certaines mesures destinées à assurer une répartition de la main-d'œuvre adaptée au temps de paix a

évité la crise de chômage que pouvaient faire craindre la démobilisation relativement rapide de l'armée et l'arrêt des fabrications de guerre. Dès la fin de 1946, la production industrielle a atteint 164 % de celle de l'année 1939.

Certes, cette remise en marche n'a pas été sans certains heurts inévitables ; mais malgré le retard qu'ont apporté à une reprise industrielle normale des difficultés sociales telles que les grèves des charbonnages, les Etats-Unis se trouvent actuellement en état non seulement de satisfaire entièrement leurs besoins intérieurs mais encore d'intensifier leurs exportations. Néanmoins, instruits par l'expérience des années 1929 et 1930, ils s'efforcent de mettre leur économie à l'abri de toute inflation de crédit, de tout endettement ou investissement exagérés et de diminuer ainsi les risques de crise, sans réussir toutefois à éviter une hausse importante des prix.

Le monde entier est tributaire de leur activité, qu'il s'agisse de subsistance, d'équipement industriel ou de matières premières, et tout événement économique américain a sa répercussion mondiale.

C'est ainsi que, au cours de 1946, la hausse des prix aux Etats-Unis a provoqué la revalorisation du dollar canadien et de la couronne suédoise et entraîné une baisse du pouvoir d'achat des crédits précédemment accordés qui a eu son retentissement sur les plans européens de rééquipement. De même, la grève charbonnière et la grève des transports ont amené de graves perturbations dans l'équilibre économique des pays importateurs.

Une semblable prospérité se retrouve dans tous les Etats des deux Amériques et dans les Dominions britanniques qui, privés, pendant les hostilités, de leurs fournisseurs habituels, ont développé leurs industries et, du fait de leurs exportations, sont largement créditeurs de la plupart des pays européens.

En revanche, dans tous les pays qui ont eu à souffrir de la guerre et de l'occupation se sont révélées, bien qu'à des degrés différents, les mêmes difficultés : insuffisance énergétique, manque de matières premières, de main-d'œuvre et de moyens financiers. L'effort qu'ils ont dû faire pour retourner vers un état normal s'est trouvé ralenti par un appauvrissement sans précédent qui les a obligés à importer, au prix de lourdes charges, les produits les plus indispensables à l'existence de leurs populations avant même, souvent, de pouvoir songer à se procurer les matières premières et l'outillage nécessaires à leur reconstruction. Tous se sont vus ainsi dans l'obligation de faire appel aux pays prospères et de se faire consentir par ces derniers des crédits en monnaies fortes. Tous se sont efforcés de relever leur production de façon à éviter que l'utilisation à des fins non productives des crédits qui leur étaient consentis ne devienne pour eux un élément de ruine et ont cherché à se procurer, par un accroissement de leurs exportations, les devises qui, pour eux, présentent une nécessité vitale.

En général, les difficultés se sont révélées telles qu'il n'a pas paru possible aux gouvernements de laisser à la seule initiative privée le soin de les surmonter. Aussi, tandis que les Etats-Unis revenaient progressivement au régime de la liberté d'entreprise, les pays européens, au contraire, se sont, pour la plupart, crus dans l'obligation de maintenir le dirigisme de guerre et parfois même de l'accentuer.

L'Angleterre, elle-même, appauvrie par son magnifique effort de guerre et qui apporte à son œuvre de redressement sa ténacité et son courage habituels, n'est pas revenue, malgré le retour à la Paix, à son libéralisme traditionnel.

Avant d'aborder les problèmes qui se sont posés en France, nous croyons intéressant de rappeler la situation dans laquelle se sont trouvées, en 1946, la Belgique, la Hollande et la Suisse, pays dont l'activité nous intéresse plus particulièrement en raison des succursales que nous y possédons.

En Belgique, la situation s'est révélée meilleure qu'en France. Les dommages de guerre y avaient été plus limités. Grâce aux ressources du Congo Belge, aux prestations consenties aux troupes alliées et, en particulier, à l'utilisation par celles-ci du port d'Anvers, la Belgique a terminé la guerre dans une situation de change favorable. Exportatrice de charbon avant 1940, la Belgique, bien que n'ayant pas retrouvé son ancien niveau de production, mais ayant su se faire allouer des contingents relativement importants de charbons allemands, n'a pas connu une crise aussi aiguë que celle subie par la France. Par une politique énergique des prix, le Gouvernement belge est arrivé, au cours de toute l'année 1946, à éviter une hausse excessive des salaires. La situation des finances belges est donc saine et, la population belge, sans avoir retrouvé son niveau de vie d'avant guerre, est actuellement, parmi toutes celles des pays belligérants d'Europe, la moins atteinte par les restrictions.

Toutefois, le prix de revient des produits belges tend à dépasser maintenant le niveau des prix sur le marché mondial. Cette situation, sans effet immédiat du fait de l'importance des besoins à satisfaire, comporte une menace pour l'avenir.

Poursuivant l'œuvre de réglementation bancaire entreprise en 1934, le Gouvernement a imposé le maintien de coefficients déterminés entre certains postes du bilan des banques, entraînant l'obligation d'investir en effets publics une proportion élevée des dépôts ; légitimée actuellement par la nécessité de défendre la monnaie, cette obligation présenterait, si elle était appliquée avec trop de rigidité, le danger de limiter l'équipement des industries et les échanges.

Dernier pays libéré de l'Europe Occidentale, la Hollande a souffert plus durement que sa voisine des pillages et des destructions. La disparition presque totale des échanges commerciaux avec l'Allemagne qui, avant guerre, constituaient une grande part de son activité, la situation en Indonésie ont rendu la reprise particulièrement difficile aux Pays-Bas. Ce n'est que grâce à une politique énergique qu'elle a maintenu la stabilité de sa monnaie et qu'elle peut espérer améliorer progressivement son budget et sa balance des comptes actuellement déficitaire.

La Suisse, enfin, se retrouve en pleine prospérité. L'après-guerre n'y a été marquée par aucune crise. En dépit de difficultés réelles d'importation, la production a retrouvé et largement dépassé son niveau d'avant-guerre ; l'économie suisse a bénéficié de son puissant équipement hydroélectrique et a profité de l'afflux de demandes provenant tant de son marché intérieur, privé de ses fournisseurs étrangers d'avant-

guerre, que des pays dont l'industrie était appauvrie. La principale difficulté rencontrée par la Suisse est l'insuffisance de main-d'œuvre, cause importante d'une sensible augmentation des prix ; en revanche, sa situation financière est très forte. Son stock d'or est considérable et la Banque Nationale Suisse a pu mettre l'or en vente libre sur le marché en vue d'absorber une partie des liquidités monétaires qui, elles aussi, exerçaient sur les prix une action dangereuse.

La pénurie dans laquelle un an de guerre et quatre ans d'occupation avaient laissé la France, en créant des besoins qu'une production même accrue ne pouvait encore satisfaire, n'a pas permis à l'immense majorité des Français d'apprécier à sa juste valeur l'effort réalisé au cours de l'année 1946 dans tous les secteurs de l'économie nationale.

En général, les attributions de charbon en 1946 pour les industries, les Chemins de fer et l'électricité ont été doubles de celles de 1945 ; de sorte que la production à la fin de 1946 représente par rapport à 1938, 85 % pour l'acier, 75 % pour la fonte, 118 % pour le ciment et 85 % pour les textiles.

Particulièrement caractéristique est l'effort d'équipement réalisé au Maroc. Après s'être maintenu même pendant la difficile période de guerre il a été d'une telle importance que, malgré de longues années de sécheresse, la production d'électricité et le trafic ont été, en 1946, deux fois plus élevés qu'en 1938.

Ces résultats sont encourageants et témoignent des possibilités de redressement de notre Pays. Ils sont néanmoins, dans l'ensemble, inférieurs aux prévisions. Alors que l'on espérait atteindre à la fin de 1946 une production égale à celle de 1938, l'indice général n'a été en moyenne que de 85 % par rapport à cette même année.

Pour expliquer ce déficit, nous retrouvons toutes les causes qui ont ralenti au cours de l'année 1946 la reprise économique de la plupart des autres pays.

En premier lieu, la pénurie d'énergie provoquée par une insuffisance des importations de charbon : en raison de la faiblesse des attributions de combustibles de la Sarre et de la Ruhr et des grèves américaines qui sont venues freiner les livraisons de charbon en provenance des Etats-Unis, le chiffre de 1 million de tonnes par mois atteint au début de l'année n'a pu être maintenu, sauf pendant les trois mois d'été ; la moyenne mensuelle du dernier trimestre est retombée à 700.000 tonnes.

Un accroissement sensible des importations des produits pétroliers raffinés, puis des produits bruts, au fur et à mesure de la remise en état des usines de raffinage, a permis de satisfaire en grande partie aux besoins principaux de l'économie en combustibles liquides. Mais on devra bien se garder de dépenser ces produits si essentiels à la vie économique pour des usages non indispensables, comme cela se pratiquait avant guerre.

Outre les combustibles, la France, pauvre en matières premières, doit importer largement de l'étranger les matières grasses, les métaux non ferreux, le coton et la laine, de sorte que la valeur de son exportation de matières premières — essentiellement le minerai de fer, la bauxite, les phosphates et la potasse — ne couvre que le tiers de la valeur des matières premières qu'elle importe.

La balance des comptes de la France, privée de l'appoint qu'apportaient avant 1938 le revenu des placements à l'étranger et les recettes d'un tourisme qui ne peut reprendre que progressivement, obérée, d'autre part, par l'obligation de recourir — très largement durant les prochaines années — au frêt étranger, resterait encore longtemps déficitaire si une stricte discipline n'était maintenue en vue d'écarter toute importation n'ayant pas un caractère indispensable. En particulier, celle des produits alimentaires, qui représentait avant guerre la moitié du déficit total de la balance commerciale, devra être réduite par un développement de la production agricole.

La France devra aussi exporter largement des produits finis pour compenser le déficit de la balance commerciale pour les matières premières. C'est bien là le problème le plus ardu que nous ayons à résoudre et dont la solution donnera à l'initiative, à la technique et à l'effort un rôle exceptionnel, car tous les pays se sont industrialisés depuis la première guerre mondiale et la plupart d'entre eux sont, comme la France, dans la nécessité d'exporter des produits finis pour pouvoir acheter les biens-nécessaires à leur subsistance.

Bien qu'elles soient restées inférieures en volume à celles de 1938, les exportations de produits transformés ont cependant progressé dans le courant de 1946. Cette amélioration, rendue possible par la remise en marche progressive de l'industrie française, a été stimulée par l'alignement monétaire de Décembre 1945 qui avait momentanément ramené les prix français au-dessous des prix mondiaux et par l'absence d'une concurrence internationale active sur les marchés étrangers.

Mais cette situation exceptionnellement favorable ne sera malheureusement que temporaire ; bientôt il sera plus difficile d'exporter des produits finis et nos prix de revient devront correspondre aux prix mondiaux. Il faudra donc augmenter la productivité du travail par la rationalisation de la production, le renouvellement et la modernisation de l'outillage. C'est ce but que s'est fixé le vaste programme de rénovation et de rééquipement que constitue le plan Monnet.

Alors que l'inventaire sincère et courageux dressé par le Ministre des Finances donnait une image fidèle de notre situation actuelle et offrait à un travail de reconstruction un point de départ précis et stable, le plan Monnet a établi avec rigueur les conditions nécessaires pour que la production française puisse d'ici cinq ans être portée à un niveau supérieur à celui de 1929, année où le maximum de production fût atteint.

La réalisation de ce plan est subordonnée à un large recours à la main-d'œuvre étrangère, à une importation massive de matières premières, à l'octroi de crédits étrangers destinés à couvrir le déficit de la balance des comptes jusqu'à la réali-

sation de l'équilibre prévu pour 1950. On doit, bien entendu, pouvoir compter également sur l'aide du marché financier intérieur.

Le manque de main-d'œuvre, et principalement de main-d'œuvre qualifiée, est un problème vital pour le pays. Déjà, dans les quinze années de 1921 à 1936, les recensements montraient que la population productrice avait diminué de plus de 2 millions d'individus alors que le total de la population active non productrice et des personnes sans profession augmentait de 4 millions et demi. Le dernier recensement fera certainement ressortir une aggravation de la situation depuis 1936.

C'est que notre Pays a vu simultanément s'accroître, pendant la période d'inflation, le nombre des fonctionnaires, des commerçants et des intermédiaires. Une profonde modification dans le classement professionnel de la population, la formation d'ouvriers ainsi que l'immigration d'ouvriers étrangers sont donc des éléments essentiels de notre redressement. Le problème trouvera aussi, dans l'avenir, une solution partielle dans le développement intensif de la force hydroélectrique.

En ce qui concerne l'aide financière étrangère, la France a obtenu, en 1946, du Canada d'abord et des Etats-Unis ensuite, des concours qui lui ont permis de faire face à ses charges immédiates. Malgré des prélèvements sur les avoirs en or de la Banque de France et sur les devises appartenant à des particuliers, une aide importante de l'étranger sera encore nécessaire.

Mais l'emploi de ces ressources n'aura sa pleine efficacité que si les conditions intérieures de notre relèvement sont réalisées par l'équilibre du budget, la consolidation de la monnaie et la reconstitution de l'épargne. Le pays devra donc consommer moins qu'il ne produit et toute nouvelle amélioration sociale ne pourra être obtenue que grâce à une augmentation de la production.

Par ailleurs, les moyens actuels de surveillance de la répartition des crédits donnés à la Banque de France, le rôle de direction et de contrôle qui incombe au Conseil National du Crédit contribueront utilement à ce que les capitaux fournis à l'économie soient utilisés dans l'intérêt du Pays et ne servent qu'aux besoins reconnus indispensables.

En plein accord avec son Commissaire du Gouvernement, votre Etablissement a servi de son mieux cette politique de redressement et de rééquipement. Il a apporté toute son aide aux Sociétés industrielles désireuses d'adapter leurs moyens à l'effort de production et de reconstituer des trésoreries devenues d'autant plus insuffisantes qu'à l'augmentation des charges était venue s'ajouter une diminution du pouvoir d'achat.

Afin de donner à votre Etablissement les ressources propres nécessaires à cette activité, votre Conseil d'Administration, usant de l'autorisation que vous lui aviez

précédemment accordée, a augmenté de moitié le capital social par une émission d'actions contre versement d'espèces.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, convoquée à l'issue de la présente réunion des actionnaires, doit accomplir les dernières formalités qui rendront cette augmentation de capital définitive et aura également à prendre acte de la réalisation d'une seconde augmentation de capital par incorporation de réserves.

Le capital social sera alors de Fr. 1.421.000.000.

Lorsque l'augmentation de capital réservée aux « empêchés » et dont le principe va être soumis à votre approbation aura été réalisée, le capital se trouvera finalement porté à Fr. 1.531.000.000.

Votre Département financier a été particulièrement actif au cours de l'exercice écoulé.

Nous avons participé aux émissions du secteur public : Crédit National, Crédit Foncier de France, Houillères Nationales du Nord et du Pas-de-Calais.

Mais le montant total peu élevé des émissions de ce secteur a permis, surtout pendant le second semestre, de larges augmentations de capital et des émissions d'obligations qui ont apporté aux sociétés une partie des fonds nécessaires à leur développement.

Par ailleurs, plusieurs Sociétés soucieuses de mettre en harmonie le montant de leur capital avec l'ensemble de leur Bilan, ont, par la réévaluation de ce dernier, dégagé des réserves latentes dont une partie a ensuite été incorporée au capital.

Nous avons activement participé aux augmentations de capital effectuées par les Sociétés suivantes :

- *Société Commerciale de l'Ouest Africain,*
- *Compagnie Générale des Colonies,*
- *Compagnie Générale de Télégraphie sans Fil,*
- *Société Française Radio-Electrique,*
- *Société Radio-Maritime,*
- *Compagnie de Signaux et d'Entreprises Electriques,*
- *Société d'Applications Générales d'Electricité et de Mécanique (S.A.G.E.M.),*
- *Compagnie des Freins et Signaux Westinghouse,*
- *Société Anonyme André Citroën,*
- *Compagnie de Fives-Lille pour Constructions Mécaniques et Entreprises,*
- *Compagnie Générale de Construction de Locomotives « Batignolles-Châtillon »,*
- *Société Anonyme de Matériel de Construction,*
- *Société des Mines de Zinc du Guergour,*

- *Compagnie Française des Pétroles,*
- *Huilcombus (Société Française des Huiles Combustibles),*
- *Société de Produits Chimiques et Engrais d'Auby,*
- *Société des Phosphates Tunisiens et des Engrais et Produits Chimiques,*
- *Distilleries Agricoles du Limousin,*
- *Etablissements Antoine Chiris,*
- *Saint Frères,*
- *Société des Moulins du Maghreb,*
- *Compagnie Agricole et Sucrière de Nossi-Bé,*
- *Société Anonyme de Pêcheries et de Conserves Alimentaires (S.A.P.C.A.),*
- *Société Parisienne de Crédit,*
- *L'Alfa (Société Anonyme pour la Fabrication de Pâtes de Cellulose),*
- *Société Nouvelle de Constructions et de Travaux,*
- *Société pour la Construction Immobilière Préfabriquée,*

et apporté notre concours aux opérations de même nature réalisées par les Sociétés ci-après :

- *Compagnie Lyonnaise de Madagascar,*
- *Compagnie Optorg,*
- *Compagnie Française de l'Afrique Occidentale,*
- *Union Commerciale Indochinoise et Africaine,*
- *Union Industrielle de Crédit pour la Reconstitution,*
- *Société « Electro-Câble »,*
- *Société Indépendante de Télégraphie sans Fil,*
- *Société l'« Oxhydrique Française »,*
- *Société Générale d'Entreprises Electriques,*
- *Etablissements Japy Frères,*
- *Société Anonyme des Automobiles Peugeot,*
- *Société Alsacienne de Constructions Mécaniques,*
- *Société Générale de Constructions Electriques et Mécaniques « Alsthom »,*
- *Société Anonyme des Forges et Chantiers de la Méditerranée,*
- *Société Anonyme de Commentry, Fourchambault et Decazeville,*
- *Louvroil-Montbard-Aulnoye,*
- *S. A. des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey,*
- *Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons,*
- *Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Denain et d'Anzin,*
- *« Ford » Société Anonyme Française,*
- *Compagnie Française Thomson-Houston,*
- *Société Minière et Métallurgique de Penarroya,*
- *Société des Usines Chimiques Rhône-Poulenc,*
- *Manufactures des Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey,*
- *Société d'Exploitations et d'Intérêts Chimiques et Métallurgiques (Seichimé).*
- *Manufacture de Produits Chimiques du Nord (Etablissements Kuhlmann),*

- *Société Marseillaise du Sulfure de Carbone,*
- *Société Générale de Transports Maritimes à Vapeur,*
- *Anciens Etablissements C. et E. Chapal Frères et C^{ie},*
- *Grands Magasins « Au Printemps » (Laguionie et C^{ie}),*
- *Société Nouvelle Pathé-Cinéma,*
- *Etablissements Poliet et Chausson,*
- *Société Centrale des Usines à Papier « Cenpa »,*
- *« Le Fly-Tox »,*
- *Grands Moulins de Paris,*
- *Comptoir Linier,*
- *Orfèvrerie Christofle.*

Signalons également la part prise à la cession par le Comptoir Linier, à ses actionnaires, d'actions « Compagnie Chérifienne des Textiles » et à la répartition d'actions et de parts gratuites de la Société Financière de l'Armement aux porteurs d'actions et de parts des Chargeurs Réunis.

Bien que, au cours de l'année, les valeurs à revenu fixe aient été moins recherchées par l'Épargne, il a été possible de procéder avec succès à l'émission d'obligations de sociétés industrielles. Le taux du loyer de l'argent à long terme a subi néanmoins une hausse sensible.

Votre Etablissement est intervenu tout particulièrement dans le placement des emprunts des Sociétés suivantes :

- *Compagnie Marseillaise de Madagascar,*
- *Le Matériel Téléphonique,*
- *Société Française Radio-Électrique,*
- *Force et Lumière des Pyrénées,*
- *Société Marocaine de Distribution d'Eau, de Gaz et d'Electricité,*
- *Energie Electrique du Maroc,*
- *Compagnie Parisienne de Distribution d'Electricité,*
- *Les Fils de Peugeot Frères,*
- *Compagnie de Fives-Lille pour Constructions Mécaniques et Entreprises,*
- *Société Anonyme de Matériel de Construction,*
- *Compagnie Centrale d'Hydrogénation et de Synthèse,*
- *Etablissements Antoine Chiris,*
- *Société Anonyme des Laboratoires Robert et Carrière,*
- *Comptoir de l'Industrie du Sel et des Produits Chimiques de l'Est,*
- *Compagnie des Chemins de Fer du Maroc,*
- *Compagnie des Chemins de Fer du Maroc Oriental,*
- *Paris-France,*
- *Société des Raffineries de Sucre de Saint-Louis,*
- *Société Anonyme Caplain Saint-André,*

et a participé au placement des obligations émises par les Sociétés ci-après :

- *Groupement de la Construction Navale,*
- *Compagnie des Freins et Signaux Westinghouse,*

- Société « Electro-Câble »,
- Société d'Applications Générales d'Electricité et de Mécanique (S.A.G.E.M.),
- Union d'Electricité,
- Société de Transport d'Energie de la Région Ouest (S.T.E.R.O.),
- Société Havraise d'Energie Electrique,
- Compagnie Générale d'Entreprises Electriques,
- Société Hydro-Electrique du Dauphiné,
- Compagnie Française Thomson-Houston,
- Société Anonyme des Usines à Gaz du Nord et de l'Est,
- Société Anonyme des Forges et Chantiers de la Méditerranée,
- Schneider et C^{ie},
- Société Anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey,
- Société Anonyme des Automobiles Peugeot,
- Société Rateau,
- Etablissements Delattre et Frouard Réunis,
- L'« Oxhydrique Française »,
- Société Anonyme de Lille-Bonnières et Colombes,
- Bozel Malétra (Société Industrielle de Produits Chimiques),
- Compagnie de Produits Chimiques et Electro-Métallurgiques Alais, Froges et Camargue,
- Société Chimique de La Grande Paroisse,
- Société des Pneumatiques et Caoutchouc manufacturé Kléber-Colombes,
- Société Nouvelle Pathé-Cinéma,
- La Soudure Autogène Française,
- Etablissements Poliet et Chausson,
- Les Docks Rémois « Le Familistère »,
- Les Docks du Bourbonnais,
- Saint Frères,
- Orfèverie Christofle,
- Compagnie Centrale des Emeris et tous Abrasifs.

Nous avons procédé, dans des conditions satisfaisantes, à l'introduction au marché officiel des actions de la Banque Cotonnière, de la Société Nouvelle de Constructions et de Travaux et de la Société Parisienne de Crédit.

Au moment où les ressources en devises constituent un des éléments primordiaux de notre redressement, le remboursement d'emprunts étrangers consentis dans le passé par l'Epargne française présente un intérêt évident.

Une part importante du produit des exportations en provenance de la République du Brésil a été affectée au remboursement de la Dette Brésilienne et votre Etablissement a été désigné, avec une autre Banque de la Place, pour centraliser les rachats de titres circulant en France. Nous avons également procédé au remboursement général de l'emprunt 4% de la Central Pacific Railway Company garanti par la Southern Pacific Company qui avait été placé par nos soins en 1911 à Paris et à Londres.

Enfin, les conversations engagées avec le Gouvernement Mexicain et que nous mentionnions dans notre Rapport précédent, ont abouti à la signature d'un accord étendant aux porteurs français, belges et hollandais de la Dette Mexicaine les conditions obtenues pendant la guerre par les porteurs américains, britanniques et suisses.

D'importantes négociations — que votre Département d'affaires a suivies très attentivement, et pour lesquelles il s'est mis à la disposition des Pouvoirs Publics —, ont été menées par notre Gouvernement pour la sauvegarde des intérêts français dans diverses Sociétés à l'étranger.

C'est ainsi qu'eurent lieu à Oslo des pourparlers en vue de régler les difficultés surgies à la suite du transfert en Allemagne, pendant l'occupation, d'actions de la Société Norvégienne de l'Azote et de l'impossibilité où les porteurs d'actions circulant en France avaient été de participer à l'augmentation de capital effectuée à la même époque.

Ces pourparlers qui avaient été entamés dès 1945 par les représentants des actionnaires français ont abouti, en mars 1947, sur le plan gouvernemental, à un accord qui est actuellement soumis à l'examen des organes compétents des deux Etats et dont la signature paraît devoir intervenir à bref délai.

L'accord ainsi dégagé, qui concerne une Société dont le concours fut souvent précieux à notre économie comme à notre Défense Nationale, met fin, dans des conditions satisfaisantes, à un différend qu'il importait de ne pas prolonger en raison de l'amitié qui unit les deux pays et permettra de poursuivre entre ceux-ci une collaboration qui leur a toujours été utile.

De même, en ce qui concerne les Compagnies de Chemins de fer en République Argentine, et notamment la Compagnie Française des Chemins de fer de la Province de Santa-Fé dans laquelle nous sommes plus particulièrement intéressés, nous devons mentionner les pourparlers qui ont été engagés en automne 1946 par le Gouvernement français — soucieux de défendre des intérêts d'une importance toute spéciale, à un moment où le Gouvernement argentin développait sa politique du retour à la Nation des grands services publics —. Ce pourparlers ont abouti, en décembre 1946, avec l'accord des Compagnies, à un acte portant cession de leurs réseaux à la République Argentine.

Il n'est pas besoin de souligner la portée de l'opération ainsi conclue qui mettra à la disposition des intérêts français un montant important de devises lorsque l'accord, déjà ratifié du côté français par les Assemblées des porteurs, l'aura aussi été du côté argentin et que le prix de cession aura été réparti entre les Compagnies. Ainsi pouvons-nous espérer que cette présence française à l'étranger que constituait l'activité des trois Compagnies de Chemins de fer en République Argentine pourra s'affirmer dans d'autres domaines, utiles eux aussi à notre économie.

Par ailleurs, le Département d'affaires a apporté tout son concours aux milieux industriels avec lesquels il a multiplié les contacts pour l'étude des questions finan-

cières soulevées par la reconstruction et le rééquipement.

La réadaptation à l'économie de paix a été relativement simple dans certains secteurs tels que les industries automobiles, mécaniques et électro-mécaniques. Elle nécessita, en revanche, d'exceptionnels efforts dans d'autres secteurs tels que les industries radiotechniques et téléphoniques qui durent successivement passer d'une activité ralentie pendant l'occupation à une production intensive de matériel de guerre pour les armées alliées puis eurent, dès le retour à la paix et dans un pays gravement dévasté, à se réadapter afin de répondre à des demandes considérables émanant en particulier des administrations publiques.

De concert avec d'importantes sociétés, nous avons participé à la création d'une Société d'études commerciales, industrielles et financières qui a pour objet principal l'étude de brevets améliorant la technique actuelle et l'acquisition de ceux qu'elle estimera intéressants.

Afin de porter la capacité de production du ciment en Algérie à un niveau mieux en rapport avec les besoins que prévoit le plan de rééquipement établi par le Gouvernement Général, nous sommes intervenus dans la constitution de la Société d'Etudes des Ciments de l'Est Algérien, Société qui poursuit l'examen des possibilités d'installation et de fonctionnement d'une cimenterie dans le Département de Constantine.

Enfin, nous avons constitué un syndicat d'études pour la manutention accélérée des denrées périssables arrivant dans la région parisienne.

Le développement de l'activité économique qui s'est poursuivi au cours de l'année 1946 s'est traduit par un accroissement continu des travaux du Département bancaire.

A la suite des opérations financières que nous avons signalées, les dépôts ont accentué leur progression par rapport à l'année précédente. Cependant, la clientèle de votre Etablissement, essentiellement composée de sociétés commerciales ou industrielles, a dû faire face, dans certaines périodes, à d'importants besoins de trésorerie provoqués par la reprise de l'activité économique en même temps que par l'accroissement des charges.

Le Département bancaire s'est efforcé de satisfaire les demandes de sa clientèle dans toute la mesure où ils lui sont apparus économiquement justifiés. Les principes dont il s'est inspiré à cet égard ont été confirmés par les directives du Conseil National du Crédit au début de l'année 1947. Il en est résulté une très forte augmentation en nombre et en volume de nos opérations de financement sous toutes les formes, augmentation qui se reflète notamment dans l'accroissement du compte « Portefeuille-Effets ».

Concernant l'aide que nous avons apportée à l'économie française dans le domaine du commerce extérieur, il convient de souligner notamment notre intervention pour obtenir auprès de nos correspondants étrangers d'importants crédits en devises en vue de financer l'achat de matières premières destinées à être réexportées sous forme de produits fabriqués, ou de matériel d'équipement importé par certaines industries exportatrices.

Nous avons enfin poursuivi notre effort en faveur des Sociétés désireuses de procéder à leur rééquipement industriel par l'octroi de crédits à moyen terme soit directement, soit par l'intermédiaire de la Caisse Centrale de Crédit à Moyen Terme.

Au cours de l'année 1946, les opérations de votre Succursale de Marseille ont marqué une augmentation particulièrement sensible.

Le développement du trafic maritime, l'activité accrue des industries régionales, ont permis à la Direction locale de recueillir les premiers fruits des efforts judicieux et persévérants déployés depuis la fondation de la Succursale.

Comme l'année dernière, la situation de vos Succursales à l'étranger est satisfaisante. Chez toutes se constate un accroissement de leur activité provenant particulièrement des opérations de financement faites dans les pays où elles sont installées, soit en faveur de la France soit en faveur de ces pays eux-mêmes.

La Succursale d'Amsterdam a prêté ses guichets en vue du placement de l'emprunt de l'Etat Néerlandais à long terme 3 % au pair dont une première tranche a été émise en janvier et une seconde au mois de juin. Elle a développé sa part dans les opérations d'importation et d'exportation en ouvrant chez ses correspondants d'Outre-mer de nombreux crédits documentaires.

Votre Succursale de Bruxelles a déployé une grande activité tant dans le domaine du crédit, qui s'est traduite par une augmentation sensible des comptes débiteurs et du portefeuille commercial, que dans le domaine des émissions.

Elle a participé au placement des bons de caisse ou des obligations des villes de Bruxelles, Anvers, Gand et Liège, de la Société Nationale des Chemins de fer Belges et de diverses sociétés : Société Bruxelloise du Gaz, Société Intercommunale Belge d'Electricité, Société d'Electricité de l'Ouest de la Belgique, Société d'Electricité du Bassin de Charleroi, Compagnie Générale de Gaz et d'Electricité « Gazelec », Société d'Eclairage par le Gaz et l'Electricité.

D'autre part, elle a donné son concours notamment aux augmentations de capital réalisées par la Compagnie Générale de Gaz et d'Electricité « Gazelec », l'Omnium de Constructions Electriques et d'Appareillage « O. C. A. », la Société Belge de l'Azote et des Produits Chimiques du Marly, la Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye et les Usines Métallurgiques du Hainaut.

La situation générale exceptionnellement favorable de la Suisse ne pouvait manquer d'avoir un heureux effet sur l'activité de la Succursale de Genève qui s'est attachée à étendre le champ de ses opérations commerciales et a été agréée par l'administration fédérale pour les règlements avec la Belgique, la Hollande, la France et la Grande-Bretagne.

Ces diverses activités se sont traduites pour la Banque par des résultats appréciables.

Le Bilan que nous vous présentons se totalise par Fr. 20.676.750.643 contre Fr. 15.579.622.154 pour l'exercice précédent, soit une augmentation de 33 %.

Il fait ressortir un accroissement important des dépôts, et, corrélativement, du Portefeuille-Effets et des comptes-courants débiteurs; il reste caractérisé par une très forte liquidité.

Il y a lieu de souligner le poste « Débiteurs par Acceptations » qui passe de Fr. 306.484.314 à Fr. 1.370.909.240.

Au compte de Profits et Pertes, ce sont les résultats du Département financier qui marquent la plus sensible progression à Fr. 249.617.627 contre Fr. 139.951.648 en raison, notamment, des nombreuses émissions auxquelles votre Etablissement a été amené à prendre part.

De son côté, le volume des opérations de caractère commercial s'est notablement élargi ce qui a permis au Département bancaire de porter ses produits bruts de Fr. 145.311.043 à Fr. 208.627.974.

Le bénéfice net de vos Succursales à l'Etranger n'a pas varié sensiblement et s'élève à Fr. 37.570.079 contre Fr. 34.622.134 en 1945.

Après amortissements et provisions, le total du compte de Profits et Pertes s'élève à Fr. 495.815.680.

Les Frais Généraux, non compris une provision de Fr. 10.000.000 pour frais d'augmentation de capital, atteignent Fr. 388.584.826 contre Fr. 265.102.550.

Les bénéfices nets ressortent à Fr. 97.230.854, et nous permettent de vous proposer la distribution d'un dividende de 60 francs par action.

Les mesures prises en vue de l'amélioration du rendement du travail ont contribué, pour une large part, aux résultats que nous venons de vous indiquer. La réorganisation des services, l'utilisation des progrès techniques, en particulier l'emploi plus généralisé des machines comptables, ont rendu possible la réduction de l'effectif du personnel du Siège de plus de 15 % par rapport aux effectifs d'avant-guerre, en ne comblant que partiellement les vacances laissées par les démissions et les demandes de mise à la retraite.

Du fait de l'accroissement du travail qui en est résulté, les cadres et les employés ont dû fournir un effort exceptionnel que tous ont accepté avec beaucoup de courage et de dévouement, malgré une alimentation et un chauffage encore insuffisants.

Il nous a paru équitable de reconnaître l'esprit d'intelligente collaboration ainsi manifesté. Aussi, votre Conseil a-t-il décidé d'intéresser le personnel aux résultats dans des conditions analogues à celles appliquées à la Direction.

La question des retraités nous a également préoccupés, en raison des conditions précaires dans lesquelles, du fait du renchérissement de toutes choses, se trouvaient nos collaborateurs en quittant une maison à laquelle ils avaient, pendant de longues années, consacré toute leur activité.

A la suite d'une étude approfondie de la question, votre Conseil a été amené à proposer à l'agrément du Ministère du Travail un nouveau système de retraites basé non plus sur la capitalisation mais sur la répartition. Par arrêté du 3 Avril 1947, le Ministère du Travail a approuvé ce nouveau régime de retraites qui est entré en vigueur avec effet rétroactif du 1^{er} Janvier 1947.

Au cours de l'année 1946, M. Maurice BOYER, Directeur-Adjoint, a demandé à faire valoir ses droits à la retraite.

Votre Conseil, désireux de reconnaître les importants services rendus par M. BOYER pendant trente-cinq ans, lui a conféré le titre de Directeur Honoraire.

M. BOYER, qui avait créé et développé le Département étranger à la Banque de Paris et des Pays-Bas et qui réside actuellement aux Etats-Unis, pourra d'ailleurs continuer ainsi à nous apporter le concours de sa connaissance approfondie des marchés américains.

M. Edouard VIDOUDEZ, Directeur de la Succursale de Genève, nous a demandé à faire valoir ses droits à la retraite à la date du 31 décembre 1946. Nous tenons à exprimer à M. VIDOUDEZ tous les regrets que nous avons éprouvés de cette décision.

et à le remercier d'une collaboration de vingt-six années au cours desquelles il a su s'acquérir l'amitié et la confiance de tous par son affabilité et sa compétence. Nous sommes heureux de vous informer de ce que M. VIDOUDEZ, ayant été élu Président du Comité Consultatif de la Succursale, continuera de nous apporter le concours de son expérience.

Pour remplacer M. VIDOUDEZ, nous avons appelé aux fonctions de Directeur M. Etienne DE RHAM, précédemment Sous-Directeur, dont la nomination consacre les qualités et qui, depuis quinze ans, était le collaborateur de M. VIDOUDEZ.

M. Henri FLAMAND, précédemment Sous-Directeur, a été nommé Directeur-Adjoint et M. André d'ARBIGNY Sous-Directeur.

Nous avons pensé servir au mieux les intérêts de votre Maison en demandant à M. Emile MINOST, Président de la Banque de l'Indochine, de bien vouloir siéger parmi nous. Nous ne doutons pas que vous voudrez bien ratifier ce choix justifié par les éminentes qualités de M. MINOST qui nous apportera ainsi le précieux concours de son expérience.

Vous aurez également à pourvoir à la nomination de trois Administrateurs. M. le Comte Frédéric PILLET-WILL, M. Maurice BÉRARD et M. Emile GIRARDEAU, Administrateurs sortants, sont rééligibles. Nous vous proposons de renouveler leur mandat.

Il y a lieu de procéder également à la désignation des Commissaires pour les Exercices 1948, 1949 et 1950 et de fixer leur rémunération. Les Commissaires en exercice peuvent être réélus.

La présentation du Bilan a subi une modification dont vous entretiennent les Commissaires dans leur Rapport et qui vous permettra d'apprécier les activités respectives des Etablissements en France de votre Société et de ses Succursales à l'étranger.

Nous vous soumettrons, après lecture des Rapports de Messieurs les Commissaires, les Résolutions dont le texte vous a été remis à votre entrée dans la salle.

RAPPORT DES COMMISSAIRES

MESSIEURS,

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de la mission que vous avez bien voulu nous confier et de vous présenter le résultat de notre examen du Bilan de l'Exercice clos le 31 Décembre 1946.

Les vérifications que nous avons effectuées nous ont permis de constater la concordance des écritures avec le Bilan. Nous avons pu apprécier la bonne tenue des écritures sociales et nous assurer que tous ces documents représentent bien la situation exacte de votre Société.

La présentation du Bilan n'a subi aucune modification fondamentale. Néanmoins, la Banque a cru intéressant d'ajouter deux colonnes de chiffres en marge du tableau habituel, permettant de discriminer les opérations effectuées en France et à l'Etranger; il vous est demandé d'approuver cette amélioration par le vote de la résolution relative aux comptes.

Les méthodes d'évaluation sont demeurées les mêmes: titres inventoriés, sauf amortissements, au prix d'achat, et monnaies calculées au cours officiel des changes au 31 Décembre.

Nous avons pris connaissance du rapport du Conseil d'Administration qui, au point de vue des renseignements d'ordre comptable qu'il contient, n'appelle de notre part aucune remarque particulière.

I. — BILAN

Le Bilan s'élève, tant à l'Actif qu'au Passif, à..... Fr. 20.676.750.643,99 en regard de Fr. 15.579.622.154,48 pour l'exercice précédent.

Les Changes des Monnaies Etrangères n'ayant pas subi de modification il s'en suit que l'augmentation signalée ci-dessus provient uniquement de l'accroissement de l'activité de votre Société.

A l'ACTIF, les *Disponibilités* se montent à..... Fr. 15.201.456.704,08 en regard de Fr. 10.968.142.059,25 exigibles à vue.

Elles sont réparties entre les postes suivants :	
Caisse, Trésor Public, Banques d'Emission.....	Fr. 218.081.530,03
Banques et Correspondants.....	Fr. 1.700.771.893,66
Portefeuille-Effets	Fr. 13.183.293.319,52
Coupons	Fr. 99.309.960,87
Total.....	Fr. 15.201.456.704,08

Les *Comptes-Courants* et les *Avances garanties*, respectivement à Fr. 1.731.863.340,31 et Fr. 129.514.186,55, marquent tous deux une notable progression due principalement d'une part aux sommes utilisées sur les découverts autorisés et d'autre part, aux facilités de crédit accordées à la clientèle.

Le poste *Avances et Débiteurs Divers* s'inscrit à Fr. 841.383.028,93 au lieu de Fr. 679.232.202,81 l'année précédente.

Les Avals à régler en Bourse contribuent surtout à cette augmentation.

Les *Débiteurs par Acceptations* à Fr. 1.370.909.240,13 en regard de Fr. 306.484.314,47 en 1945 accusent par leur très important accroissement un intéressant développement des opérations de l'espèce.

Au compte *Titres* qui s'élève à Fr. 979.358.812,98 au lieu de Fr. 875.581.302,77 l'an dernier, nous avons pu relever des mouvements dans les deux sens : d'une part, des achats et souscriptions dans les augmentations de capital, et en sens inverse, d'autre part, des cessions et amortissements.

Les *Comptes d'Ordre et Divers* s'inscrivent à Fr. 367.062.531,41 en regard de Fr. 275.462.270,01 au dernier Bilan ; ils comprennent les impôts à récupérer sur les actionnaires, les effets à l'encaissement en notable augmentation et diverses écritures de régularisation.

Le poste *Immeubles et Mobilier* à Fr. 55.202.800 est sans changement.

Au PASSIF, les *Comptes de Chèques* ont encore augmenté à Fr. 2.154.465.721,25 au lieu de Fr. 1.922.669.169,97 au 31 Décembre 1945.

Les *Comptes-Courants* marquent aussi une notable progression à Fr. 7.507.460.063,93 en regard de Fr. 6.377.248.925,53 l'an dernier.

Le poste *Banques et Correspondants* s'inscrit à Fr. 1.306.216.274,07 contre Fr. 1.140.264.093,17 en 1945.

Les *Comptes exigibles après encaissement* accusent un solde de Fr. 146.140.670,72 au lieu de Fr. 80.123.625,76.

Les *Créditeurs Divers* à Fr. 4.405.748.863,56 sont à comparer à Fr. 2.417.725.188,31, montant de ce poste au dernier Bilan, la différence provenant principalement des émissions en cours et des provisions de coupons.

Les *Acceptations à Payer* à Fr. 1.370.909.240,13 sont la contrepartie exacte de l'Actif.

Les *Dividendes restant à payer* s'inscrivent à Fr. 4.770.522,91.

Les *Bons et Comptes à échéance fixe* se totalisent à Fr. 1.558.177.615,78 en regard de Fr. 1.276.328.345,84 en 1945.

Les *Comptes d'Ordre et Divers* s'élèvent à Fr. 532.917.249,82 au lieu de Fr. 665.694.130,35 l'an dernier. Vous vous souvenez qu'en 1945 avait été portée provisoirement dans ces comptes, une réserve spéciale de réévaluation de devises s'élevant à Fr. 206.552.000 qui en est déduite cette année pour être portée à sa véritable place, c'est-à-dire dans les « Réserves ».

Le montant total des *Réserves* est de Fr. 864.484.529,88 en regard de Fr. 642.068.473,11, la différence provenant pour majeure partie de la raison indiquée ci-dessus et aussi de l'augmentation de la Réserve Légale.

Le *Capital* à Fr. 710.500.000 est en augmentation de Fr. 35.500.000 par la création de 71.000 actions utilisées au règlement de l'impôt de solidarité (décision du Conseil du 14 Février 1946).

Le *Report à nouveau* est de Fr. 17.729.037,48 suivant décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 18 Avril 1946.

II. — COMPTES DE PROFITS ET PERTES

Au CRÉDIT de ce compte figurent :

1° Les Résultats des *Emissions, Placements et Portefeuille-Titres* Fr. 249.617.627,45
au lieu de Fr. 139.951.648,42 en 1945.

2° Les Résultats des *Escompte, Intérêts, Commissions et divers* Fr. 208.627.974,05
en regard de Fr. 145.311.043,20 l'an dernier.

3° Le *Bénéfice net des Succursales à l'Etranger* Fr. 37.570.079,03
au lieu de Fr. 34.622.134,84 pour 1945.

Le Total du Crédit du Compte de *Profits et Pertes* est de Fr. 495.815.680,53
à comparer à Fr. 319.884.826,46 l'an dernier.

Au DÉBIT, l'ensemble des *Frais Généraux* se monte à .. Fr. 388.584.826,07
au lieu de Fr. 265.102.550,59. A souligner, l'augmentation des impôts de 22 à 33 millions et des dépenses de personnel de 200 à 300 millions.

A valoir sur *Frais d'augmentation de Capital* Fr. 10.000.000, »

Le solde bénéficiaire ressort ainsi à Fr. 97.230.854,46
que votre Conseil vous propose de répartir comme suit :

5 % à la Réserve Légale Fr. 4.861.542,71

Intérêt statutaire de 5 %, soit Fr. 25
par action Fr. 35.525.000, »
Fr. 40.386.542,71

laissant un solde disponible de Fr. 56.844.311,75
à répartir comme suit :

Au Conseil d'Administration :

10 % sur Fr. 56.844.311,75, soit Fr. 5.684.431, »

Aux Actionnaires :

dividende complémentaire de Fr. 35 par
action Fr. 49.735.000, »
Fr. 55.419.431, »

laissant un solde de Fr. 1.424.880,75

qui, s'ajoutant au report des exercices antérieurs de Fr. 17.729.037,48

laisserait un total à reporter de Fr. 19.153.918,23

Nous vous engageons, Messieurs, à approuver les Comptes et le Bilan tels qu'ils vous sont présentés par votre Conseil d'Administration ainsi que la répartition, conforme aux Statuts, qui vous est proposée.

Paris, le 9 Mai 1947.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN, Georges PANNETIER, Carlos MULQUIN,
Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris.

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES
sur les opérations prévues
à l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867

MESSIEURS,

L'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867 prescrit que toutes conventions entre une Société et l'un de ses Administrateurs, ou entre des Sociétés ayant des Administrateurs communs, soit directement ou indirectement, soit par personne interposée, doivent être au préalable autorisées par décision du Conseil d'Administration. Avis doit en être donné aux Commissaires.

Nous avons l'honneur de vous rendre compte de ce qu'aucune communication ne nous a été adressée en application des prescriptions de l'article 40 de la Loi sus-visée et nos investigations personnelles, qui ont porté notamment sur les comptes des Administrateurs et des différentes Sociétés avec lesquelles la vôtre a un ou plusieurs Administrateurs communs ainsi que sur les documents qui s'y rapportent, permettent de vous assurer qu'aucune opération visée par l'article précité n'est intervenue pendant l'exercice écoulé.

Les Sociétés ayant un ou plusieurs Administrateurs communs avec la vôtre n'ont fait, au cours de l'exercice, que des opérations normales rentrant dans le cadre de l'activité de votre Etablissement et sur les modalités desquelles la personnalité des Administrateurs n'a exercé aucune influence.

Paris, le 9 Mai 1947.

Les Commissaires :

Signé : Pierre BEUGIN, Georges PANNETIER, Carlos MULQUIN,
Commissaires agréés près la Cour d'Appel de Paris.

COMPTES
de l'Exercice 1946

BILAN GÉNÉRAL AU 31 DÉCEMBRE 1946

ACTIF

SIÈGE ET SUCCURSALE DE MARSEILLE	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER		
37.247.976 04	180.833.553 99	Caisse, Trésor Public, Banques d'Emission Fr.	218.081.530 03
816.965.031 78	883.806.861 88	Banques et Correspondants	1.700.771.893 66
10.284.016.249 05	2.899.277.070 47	Portefeuille-Effets	13.183.293.319 52
94.303.100 60	5.006.860 27	Coupons	99.309.960 87
1.466.444.860 51	265.418.479 80	Comptes-Courants	1.731.863.340 31
21.550.884 31	107.963.302 24	Avances garanties	129.514.186 55
654.819.831 44	186.563.197 49	Avances et Débiteurs divers	841.383.028 93
1.333.476.711 80	37.432.528 33	Débiteurs par acceptations	1.370.909.240 13
748.119.251 46	231.239.561 12	Titres	979.358.812 58
246.809.926 13	120.252.605 28	Comptes d'Ordre et divers	367.062.531 41
39.844.800 »	15.358.000 »	Immeubles et Mobilier	55.202.800 »
15.743.598.623 12	4.933.152.020 87	Fr.	20.676.750.643 99

HORS

Engagements par cautions et avals	Fr.
Effets escomptés circulant sous notre endos	»
Ouvertures de crédits confirmés	»

PASSIF

SIÈGE ET SUCCURSALE DE MARSEILLE	SUCCURSALES A L'ÉTRANGER		
2.154.465.721 25	944.380.872 32	Comptes de Chèques	Fr. 2.154.465.721 25
7.507.460.063 93	5.773.958.471 94	Comptes-Courants	7.507.460.063 93
1.306.216.274 07	907.540.233 88	Banques et Correspondants	1.306.216.274 07
146.140.670 72	91.522.902 77	Comptes exigibles après encaissement ..	146.140.670 72
4.405.748 863 56	4.042.006.376 08	Créditeurs divers	4.405.748 863 56
1.370.909.240 13	1.333.476.711 80	Acceptations à payer	1.370.909.240 13
4.770.522 91	4.378.703 34	Dividendes restant à payer	4.770.522 91
1.558.177.615 78	1.185.660.000 »	Bons et Comptes à échéance fixe	1.558.177.615 78
532.917.249 82	486.954.139 99	Comptes d'Ordre et divers	532.917.249 82
864.484.529 88	796.031.247 12	Réserves	864.484.529 88
710.500.000 »	710.500.000 »	Capital	710.500.000 »
17.729.037 48	17.729.037 48	Report à nouveau	17.729.037 48
97.230.854 46	59.660.775 43	Profits et Pertes, Exercice 1946	97.230.854 46
Fr. 20.676.750 643 99	16.353.799.472 15	Fr.	20.676.750 643 99

BILAN

1.534.181.561 93	1.379.190.144 »	154.991.417 93
2.063.124.960 67	1.856.916.000 »	206.208.960 67
1.291.398.456 84	978.883.029 »	312.515.427 84

COMPTE DE PROFITS ET PERTES (EXERCICE 1946)

DÉBIT

CRÉDIT

I	Impôts et Contributions.....Fr.	33.207.658,54	Emissions, Placements et Portefeuille-Titres..... Fr.	249.617.627,45
II	Dépenses de Personnel.....	300.272.587,97	Escompte, Intérêts, Commissions et Divers.....	208.627.974,05
III	Retraites et Caisse de prévoyance pour le Personnel ..	16.199.490,89	Bénéfice net des Succursales à l'Étranger.....	37.570.079,03
IV	Frais de bureau, dépenses d'entretien de mobilier et de matériel.....	28.506.058,35		
V	Frais de Voyage, Déplacements, Publicité, Assurances, Timbres et Ports, Télégrammes, etc.....	10.264.090,32		
VI	Décision de l'Assemblée Générale du 27 Janvier 1872			
	Allocation annuelle au Conseil d'Administration à titre de jetons de présence.....	100.000 »		
	Décision de l'Assemblée Générale du 30 Mars 1944			
	Indemnité allouée à MM. les Commissaires	35.000 »		
		<u>388.584.826,07</u>		
	A valoir sur Frais d'Augmentation du Capital	10.000.000 »		
		<u>398.584.826,07</u>		
	Solde formant le bénéfice net mentionné au Bilan général	97.230.854,46		
	Fr.	495.815.680,53	Fr.	495.815.680,53

RÉPARTITION conformément à l'article 40 des Statuts

Bénéfice net de l'exercice 1946	Fr.	97.230.854 46
5 % à la Réserve légale	Fr.	4.861.542 71
Intérêts à 5 % soit Fr. 25 » par action.....	Fr.	35.525.000 »
	Fr.	_____
laissant un solde disponible de.....	Fr.	56.844.311 75
A répartir comme suit :		
au Conseil d'Administration :		
10 % sur Fr. 56.844.311 75.....soit.....	Fr.	5.684.431 »
aux Actionnaires :		
Dividende complémentaire de Fr. 35 par action.....	Fr.	49.735.000 »
	Fr.	_____
Soit au total : Fr. 60 par action		
Solde à reporter.....	Fr.	1.424.880 75
faisant avec le Report des Exercices antérieurs de.....	Fr.	17.729.037 48
un Report à nouveau total de.....	Fr.	19.153.918 23

RÉSOLUTIONS

VOTÉES A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 29 MAI 1947

Première Résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu les Rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires, approuve les comptes de l'Exercice 1946 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration; elle approuve également la modification apportée à la présentation du Bilan.

Elle fixe à Fr. 60 par action, le montant du dividende pour cet Exercice, qui sera payable à partir du 5 Juin prochain, sous déduction des impôts.

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale

Réélit MM. le Comte Frédéric PILLET-WILL, Maurice BÉRARD et Emile GIRARDEAU, Administrateurs.

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale

Confirme la nomination faite à titre provisoire par le Conseil, dans les conditions de l'article 17 des Statuts, de M. Emile MINOST comme Administrateur pour six ans.

Quatrième Résolution

L'Assemblée Générale

Nomme MM. Pierre BEUGIN, Georges PANNETIER et Carlos MULQUIN, Commissaires pour les exercices 1948, 1949 et 1950, dans les conditions et avec les attributions déterminées par la Loi, avec faculté pour chacun d'eux d'accomplir seul sa mission en cas d'empêchement de ses collègues pour une cause quelconque;

Et fixe à Fr. 50.000 l'indemnité annuelle de chacun des Commissaires.

Cinquième Résolution

L'Assemblée Générale,

Après avoir entendu le Rapport spécial des Commissaires sur les opérations visées par l'article 40 de la Loi du 24 Juillet 1867, prend acte qu'aucune convention de cette nature n'est intervenue au cours de l'Exercice 1946.

